

## COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL PROCES-VERBAL – REUNION DU 6 JUIN 2024

**Membres présents :** Nodjialem MYARO (présidente de la LFH - pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée), Pascal BOURGEOIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Olivier BUY (président de la CNA), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F), Mathieu LANFRANCHI (représentant des entraîneurs).

**Autres présents :** Florence BARO, Léa DOLZANI, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD, Gwenhaël SAMPER, Gwendoline THILLOU, Sophia TOUIKER, Fabrice ARCAS, Thibaut DAGORNE, Benoit HENRY, Antony TAHAR.

**Membres excusés :** Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Pascal BOUCHET (président de la COC), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs).

Le 6 juin 2024, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

1. Approbation du PV de la séance du 6 mars 2024 (vote)
2. Propositions de modifications règlementaires :
  - Règlement sportif (avis)
  - Règlement médical (vote)
  - Règlement marketing et communication (vote)
  - Règlement intérieur (vote)
3. Informations institutionnelles fédérales (dont budget LFH)
4. Bilan de fin de saison :
  - Diffusions TV et webTV, répartition par club
  - Affluences
  - Dispositif prévisionnel de secours : constat et rappel
5. AG du 24 juin 2024 à 18h30 (visio) – Ordre du jour :
  - *Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2024 (vote)*
  - *Propositions de modifications règlementaires :*
    - *Règlement sportif (avis)*
    - *Règlement médical (vote)*
    - *Règlement marketing et communication (vote)*
    - *Règlement intérieur (vote)*
  - *Informations institutionnelles fédérales (dont budget LFH)*
  - *Bilan de la saison 2023-24*
  - *Questions diverses*
    - *Point sur le media day du 3 septembre 2024*
6. Questions diverses

La réunion a débuté à 12h00.

## 1. Approbation du PV de la séance du 6 mars 2024 (vote)

Antony TAHAR, sans remettre en question la rédaction du procès-verbal, signale qu'une erreur s'est glissée dans le cahier des charges des clubs de D1F diffusé par la CNCG pour les saisons 2024-25 et 2025-26. Ce cahier des charges, ayant été gelé par les instances de la LFH, doit maintenir l'obligation de présenter « 2 ou plusieurs salariés administratifs pour 2 ETP minimum (hors apprentis) » au lieu de « 3 ou plusieurs salariés administratifs pour 3 ETP minimum (hors apprentis) » tel qu'indiqué dans le document diffusé.

Par ailleurs, Antony TAHAR réaffirme le souhait de l'UCPHF de mettre en place un calendrier de réunions afin d'aborder des sujets stratégiques tels que le passage à 12 clubs en D1F et le lancement de divers groupes de travail.

***Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024. Ce document peut être consulté sur le site internet de la LFH.***

## 2. Propositions de modifications règlementaires

Gwendoline THILLOU précise que le groupe de travail dédié aux évolutions règlementaires, composé de représentants de l'UCPHF, de l'AJP, de 7Master et de la Fédération, s'est réuni à trois reprises pour élaborer les propositions soumises aujourd'hui au vote du comité de direction. Elle souligne que seules les propositions ayant fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail sont présentées, les autres mesures nécessitant encore maturation et/ ou discussions supplémentaires au cours de la saison prochaine.

Benoit HENRY corrobore ces propos et tient par ailleurs à souligner la dynamique positive des groupes de travail cette saison. Ces groupes se sont réunis en amont des instances pour débattre des sujets, progresser et collaborer efficacement.

Au sujet des propositions qui n'ont pas obtenu une adhésion totale, Antony TAHAR souhaite préciser qu'il n'y avait aucune opposition fondamentale à l'esprit des mesures envisagées. Cependant, certains sujets nécessitent une étude approfondie. A cet effet, il propose d'établir un calendrier d'étude des évolutions règlementaires pour la saison 2025-26, en débutant le processus plus tôt.

Nodjialem MYARO félicite les membres du groupe de travail pour la qualité de leur collaboration et prend note de la nécessité d'entamer les prochains travaux dès le mois de novembre 2024, à l'issue des élections fédérales.

Thibaut DAGORNE se joint aux déclarations précédentes et propose d'aller plus loin à l'avenir en mettant en œuvre une évaluation des mesures adoptées. L'objectif serait de comprendre leurs effets et de détecter les éventuelles difficultés d'application, afin de déterminer s'il est possible de les approfondir.

- Règlement sportif (avis)

Aucune remarque particulière n'étant formulée, les propositions d'évolutions règlementaires sont soumises au vote.

***Les membres du comité de direction présents et représentés ont donné un avis favorable à l'unanimité quant aux propositions de modifications du règlement sportif de la LFH, qui seront présentées pour avis à l'assemblée générale de la LFH.***

- Règlement médical (vote)

Aucune remarque particulière n'étant formulée, les propositions d'évolutions règlementaires sont soumises au vote.

***Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité les propositions de modifications du règlement médical de la LFH, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.***

- Règlement marketing et communication (vote)

Antony TAHAR, concernant la sanction liée à l'absence totale de vidéo et sans s'opposer à cette mesure, demande la mise à disposition d'un relevé anonyme des manquements constatés au cours de la saison 2023-24. Cela permettrait de prendre connaissance des justifications apportées par les clubs et de la teneur des décisions prononcées.

***Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité les propositions de modifications des règlements marketing et communication de D1F et de D2F, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.***

- Règlement intérieur (vote)

Aucune remarque particulière n'étant formulée, les propositions d'évolutions règlementaires sont soumises au vote.

***Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité les propositions de modifications du règlement intérieur de la LFH, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.***

### **3. Informations institutionnelles fédérales**

- Elections fédérales

Gwenhaël SAMPER propose un point d'information concernant les élections fédérales qui se tiendront en novembre 2024. Elle précise que, pour la première fois, les représentants des clubs affiliés à la FFHandball intégreront le groupe des électeurs et que leurs voix compteront pour 50% du corps électoral.

En amont, des élections sont organisées pour les collèges spécifiques et les nouveaux collèges imposés par la Loi Sport, notamment ceux des sportifs de haut niveau, des entraîneurs et des arbitres. Ces collèges

devront élire deux représentants en leur sein qui siégeront au conseil d'administration de la Fédération.

Elle souligne que les votes se dérouleront à distance du 21 au 25 novembre 2024, et que les résultats seront connus et diffusés le 25 novembre 2024 en fin de journée.

Thierry WEIZMAN souhaite savoir, d'une part, si tous les clubs français seront invités à voter ou s'il conviendra de justifier d'un nombre minimum de licenciés et, d'autre part, comment sera déterminé le nombre de voix par club.

Gwenhaël SAMPER confirme que tous les clubs français sont concernés, étant précisé que pour les groupements sportifs, c'est l'association support, en tant que détentrice du numéro d'affiliation auprès de la Fédération, qui sera amenée à voter. Le nombre de voix dépendra du nombre de licenciés, comme spécifié dans les statuts de la FFHandball.

- Budget LFH 2024

Gwenhaël SAMPER précise que le budget de la LFH pour l'année 2024 a été approuvé par l'assemblée générale fédérale qui s'est tenue à Lille les 3 et 4 mai 2024.

Interrogée par Clément FORGENEUF sur la possibilité d'une étude détaillée de ce budget, Nodjialem MYARO précise que la direction financière de la FFHandball sera invitée à participer à la prochaine assemblée générale de fin de saison de la LFH afin de répondre à toutes les questions sur le sujet.

En outre, Antony TAHAR souhaite savoir quand et devant quelle instance le budget réalisé de la saison précédente est présenté. Gwenhaël SAMPER explique que le budget réalisé est établi lors de la clôture des comptes, au 31 décembre. Ces comptes clos sont ensuite présentés aux membres du conseil d'administration de la FFHandball, parmi lesquels siègent la présidente de l'UCPHF et le directeur de l'AJPH. Ils sont ensuite adoptés par l'assemblée générale de la FFHandball en présence du commissaire aux comptes.

Sophie PALISSE sollicite l'instauration de la présentation de ce budget réalisé devant les instances de la LFH.

Gwenhaël SAMPER indique que la direction financière sera sollicitée à ce sujet.

Antony TAHAR souhaite ensuite évoquer deux autres sujets :

- Women's European Handball Leagues (WEHL)

Il adresse ses félicitations à Gwenhaël SAMPER pour son élection au sein de cette nouvelle instance et demande une présentation détaillée de ses missions. Il ajoute que cela permettra notamment de comprendre comment les membres du comité de direction pourront collaborer avec elle pour identifier et soutenir les sujets à porter.

Gwenhaël SAMPER explique que le Board de la WEHL est composé de six membres (Allemagne, Danemark, Norvège, Pologne, Croatie et France), qui se réuniront deux fois par an pour prendre des

décisions soumises ensuite à l'approbation de l'assemblée générale de la WEHL. Elle mentionne plusieurs sujets qui émergent déjà tels que le calendrier européen et l'obligation de terminer les championnats nationaux avant le Final4 de la Ligue des Champions, les enceintes sportives et l'économie globale du handball féminin. La prochaine réunion est prévue les 14 et 15 octobre 2024. Des échanges seront organisés en amont avec les parties prenantes de la LFH afin de préparer cette réunion.

- Cession d'espaces publicitaires initialement réservés aux partenaires de la LFH aux clubs

Antony TAHAR soulève une « proposition de compensation marketing » de la part de la Fédération dont il n'est pas en mesure, à date, d'évaluer le niveau de satisfaction par les clubs.

Il fait état des considérations budgétaires qui ont, selon lui, conduit la Fédération à restituer des espaces publicitaires aux clubs plutôt que de financer les hospitalités réservées au nom des partenaires de la LFH. Il exprime des regrets quant à l'impossibilité de concrétiser ce projet évolutif et structurant, élaboré au sein du groupe de travail marketing sur plusieurs mois. Il précise que ce projet n'avait pas pour objectif de générer des recettes supplémentaires pour les clubs, mais plutôt de couvrir les coûts supportés tout en les incitant à améliorer leur niveau de prestations.

Il conclut en qualifiant la décision de la FFHandball de "courtermiste", en opposition à ce projet stratégique réfléchi selon lui.

Nodjialem MYARO suggère de débattre de ce sujet lors de l'assemblée générale de fin de saison, qui réunira l'ensemble des acteurs concernés.

#### 4. Bilan de fin de saison

▪ Diffusions TV et webTV

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD annonce que 81 rencontres de D1F et 87 rencontres de D2F ont été diffusées au cours de la saison. Elle précise que plusieurs systèmes de production coexistent : l'auto-production par les clubs, la production par les chaînes locales Tébéo et MoselleTV en D1F, ainsi que la production de deux rencontres par journée de championnat de D1F, sélectionnées par les services de la LFH en collaboration avec le service de programmation de beIN SPORTS (une rencontre est diffusée à la fois sur beIN SPORTS et sur HandballTV, la deuxième uniquement sur HandballTV).

Elle rappelle enfin que le respect du cahier des charges des diffusions médias est un préalable obligatoire à toute diffusion.

A ce sujet, Gwendoline THILLOU indique qu'à la demande du groupe de pilotage « HandballTV », une discussion a été entamée avec les représentants de l'UCPHF, de 7Master et de l'AJPH concernant l'obligation, pour les clubs de D1F, de disposer d'un sol à tracé unique pour être diffusés sur la plateforme HandballTV au cours de la saison 2024-25 (le sujet n'est pas ouvert s'agissant des rencontres également diffusées sur beIN SPORTS). Leur retour est attendu prochainement, aucune date limite n'ayant été fixée pour le moment pour laisser à chaque famille le temps nécessaire pour mûrir le sujet et en évaluer les conséquences.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD ajoute que ce groupe de pilotage est composé de représentants de la

FFHandball, de la LFH et de la LNH, cette dernière exprimant un avis défavorable quant à cette option.

Guillaume MARQUES s'interroge sur le retour en arrière que cette mesure provoquerait ainsi que sur le maintien de l'obligation de détenir un minimum de 40 mètres linéaires de panneau LED pour pouvoir diffuser une rencontre. Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD précise que l'ouverture évoquée, sollicitée par un certain nombre de clubs, concerne uniquement la notion de tracé unique.

Nodjialem MYARO met en lumière les enjeux de cette décision, notamment en termes de respect des règlements et d'évolution des clubs. Elle souhaite que les discussions s'approfondissent et se poursuivent lors de temps dédiés.

Sophie PALISSE évoque le cas des clubs ayant engagé des investissements conséquents, qui auraient pu étaler le financement de leur matériel sur plusieurs années, mais qui ont fait l'effort d'accélérer le rythme. Elle précise que cette proposition d'évolution fera l'objet d'un vote au sein de l'union des clubs.

- Affluences

Gwendoline THILLOU présente les données statistiques relatives aux affluences des rencontres de D1F et de D2F (les graphiques d'évolution seront présentés dans le dossier de préparation de la prochaine assemblée générale de la LFH). Elle note que les données transmises par les clubs par le biais du formulaire en ligne, qui doit être rempli après chaque rencontre à domicile, ne sont pas toutes fiables. Certains clubs ont été contactés individuellement pour corriger les données les plus surprenantes.

Afin d'assurer la fiabilité et la précision des données à l'avenir, elle annonce qu'un référent a été nommé pour la saison prochaine. Ce référent sera notamment chargé de relancer les clubs n'ayant pas complété le formulaire dans les délais impartis et de les interroger régulièrement en cas d'incompréhension.

- Dispositif prévisionnel de secours (DPS) : constat et rappel

Gwenhaël SAMPER rappelle que le ministère de l'Intérieur définit précisément les cas dans lesquels il est obligatoire d'organiser un DPS pour assurer les premiers secours au public lors de manifestations. Ce besoin est déterminé par un ratio basé sur des critères de risque tels que le public attendu, les caractéristiques de l'environnement, l'accessibilité du site et enfin le délai d'intervention des secours publics. Un DPS est obligatoire dès que ce ratio dépasse 0,25.

Cependant, dans la pratique, le seuil de 1 500 spectateurs est régulièrement évoqué, parfois même par les collectivités, pour définir la nécessité d'un DPS. Il s'agit d'une confusion, ce seuil correspondant en réalité à celui au-delà duquel une manifestation doit être déclarée en préfecture.

Gwenhaël SAMPER insiste sur l'existence de ce cadre réglementaire et sur la nécessité, pour les clubs, de se rapprocher de leur collectivité gestionnaire de l'équipement pour connaître sa position.

#### 5. AG du 24 juin 2024 à 18h30 (visio) – Ordre du jour :

- *Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2024 (vote)*
- *Propositions de modifications règlementaires :*
  - *Règlement sportif (avis)*
  - *Règlement médical (vote)*
  - *Règlement marketing et communication (vote)*
  - *Règlement intérieur (vote)*
- *Informations institutionnelles fédérales (dont budget LFH)*
- *Bilan de la saison 2023-24*
- *Questions diverses*
  - *Point sur le media day du 3 septembre 2024*

***Les membres du comité de direction présent et représentés ont approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.***

***La prochaine assemblée générale de la LFH se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 18h30 en visioconférence.***

#### 6. Questions diverses

##### Calendriers des oppositions

Fabrice ARCAS annonce que les travaux relatifs à l'élaboration des calendriers des oppositions débuteront prochainement. Il précise que le logiciel utilisé sera le même que la saison passée et fait confirmer par Gwendoline THILLOU la prise en charge financière de cet outil par la LFH.

Il annonce enfin que la récolte des vœux auprès des clubs (indisponibilités de salles, etc.) sera lancée dans les prochains jours.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjalem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion. La réunion s'est terminée à 13h00.



**Nodjalem MYARO**  
Présidente de la LFH